

LES ANNONCES DE LA SEINE

Lundi 6 avril 2009 - Numéro 24 - 1,15 Euro - 90^e année



Etats Généraux des S.D.F. Une Agence Nationale des Français de la Rue ?

D.R.

VIE DU DROIT

Etats Généraux des Sans Domicile Fixe - S.D.F.

Lutte contre l'exclusion par Nicole Guedj..... 2

Chambre Nationale des Huissiers de Justice

L'aboutissement d'un long chemin par Guy Duvelleroy..... 7

Une vraie révolution par Stéphane Draï..... 8

AGENDA..... 6

RENTREE SOLENNELLE

Cour d'appel de Caen..... 9

DIRECT

Dîner festif des juristes et entrepreneurs..... 16

CHRONIQUE

La sauvegarde des cabinets d'avocats

par Hervé Chemouli..... 2

ANNONCES LEGALES..... 19

AVIS D'ENQUETE PREFECTORALE..... 23

DÉCORATION

Denis Calippe, Chevalier du Mérite..... 23

VIE DU CHIFFRE

Besoins en fonds propres des entreprises en médiation...24

Depuis 2003, Nicole Guedj, ancien ministre, plaide pour la création d'une Agence Nationale des Français de la Rue destinée à mutualiser et coordonner l'ensemble des services disponibles et à informer les personnes sans-abri de leur existence.

Le 26 janvier 2009, elle a souhaité organiser des Etats Généraux des S.D.F à Sciences Po, pour faire entrer le débat autour de la lutte contre l'exclusion au cœur de la cité.

Plus de 450 personnes ont répondu à cet appel et c'est devant un public de parlementaires, de responsables associatifs, de travailleurs sociaux, d'étudiants, de lycéens, mais aussi de plusieurs SDF ayant souhaité témoigner de leur expérience, que l'ancienne Secrétaire d'Etat aux droits des victimes est revenue sur les grandes lignes de son projet.

Aux côtés de Xavier Emmanuelli, Président fondateur du SAMU social, Alain Régnier, Préfet délégué général pour la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées, Marc-René Bayle, Directeur des transports et de la protection du public à la Préfecture de police de Paris, Paul Bouchet, ancien Président d'ATD Quart Monde, Patrick Henry, chargé de

mission pour la lutte contre l'exclusion à la RATP, Patrick Doutreligne, Délégué général de la Fondation Abbé Pierre, Anne Joubert, ancienne SDF et auteur de l'ouvrage "De la zone à l'ENA", Nicole Guedj a notamment insisté sur l'impérieuse nécessité de proposer enfin aux personnes sans-abri un véritable accompagnement sur le plan sanitaire et social mais aussi psychologique et psychiatrique, en vue d'une réinsertion durable et viable. Les spécialistes de la lutte contre l'exclusion ont convergé vers l'idée d'une meilleure coordination des moyens et d'un renforcement des échanges d'informations entre les différents acteurs du secteur pour faciliter les démarches des SDF, mieux répondre à leurs besoins et améliorer leur orientation.

Enfin, Nicole Guedj a conclu en indiquant que la question des sans-abri n'était pas un "mal" français mais qu'elle concernait bien l'ensemble de nos voisins européens. C'est pourquoi, elle a suggéré la création d'une Agence européenne des sans-abri pour faire émerger une réflexion commune, échanger les bonnes pratiques et développer des politiques de coopération entre les différents pays membres de l'Union européenne.

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne

12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01.42.60.36.35 - Télécopie : 01.47.03.92.15

Internet : www.annonces-de-la-seine.com - E-mail : as@annonces-de-la-seine.com - as@annonces-de-la-seine.fr

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

LES ANNONCES DE LA SEINE

Siège social :
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS
R.C.S. PARIS B 572 142 677 - (1957 B 14267)
Téléphone : 01.42.60.36.35 - Télécopie : 01.47.03.92.15
Internet : www.annonces-de-la-seine.com
e-mail : as@annonces-de-la-seine.com / as@annonces-de-la-seine.fr

Etablissements secondaires :

- 4, rue de la Masse, 78910 BEHOUST
Téléphone : 01.34.87.33.15
- 1, place Paul-Verlaine, 92100 BOULOGNE
Téléphone : 01.42.60.84.40
- 7, place du 11 Novembre 1918, 93000 BOBIGNY
Téléphone : 01.42.60.84.41
- 1, place Charlemagne, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI
Téléphone : 01.45.97.42.05

Directeur de la publication et de la rédaction :
Jean-René Tancrede

Comité de rédaction :

Jacques Barthélémy, Avocat à la Cour
Thierry Bernard, Avocat à la Cour, Cabinet Bernards
François-Henri Briard, Avocat au Conseil d'Etat
Antoine Bullier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Marie-Jeanne Campana, Professeur agrégé des Universités de droit
André Damien, Membre de l'Institut
Philippe Delebecque, Professeur de droit à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Noëlle Lenoir, Avocate à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Dominique de La Garanderie, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Brigitte Gizardin, Substitut général à la Cour d'appel
Serge Guinchard, Professeur de Droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Françoise Kamara, Conseiller à la première chambre de la Cour de cassation
Maurice-Antoine Lafortune, Avocat général honoraire à la Cour de cassation
Bernard Lagarde, Avocat à la Cour, Maître de conférence à H.E.C. - Entrepreneurs
Jean Lamarque, Professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Noëlle Lenoir, Avocate à la Cour, ancienne Ministre
Philippe Malaurie, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Pierre Masquart, Avocat à la Cour
Jean-François Pestureau, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Gérard Phuyette, Conseiller doyen à la première chambre civile de la Cour de cassation
Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, Avocate à la Cour, Présidente d'honneur de l'UNAPL
Yves Repliquet, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
René Ricol, Ancien Président de l'IFAC
Francis Teitgen, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Carol Xueref, Directeur des affaires juridiques, Groupe Essilor International

Publicité : Judiciaire : **Martine Chartier - Charité**
Légale : **Didier Chotard**
Commerciale : **Frédéric Bonaventura**

Commission paritaire : n° 0708 I 83461
I.S.S.N. : 0994-3587

Tirage : 13 707 exemplaires

Périodicité : bi-hebdomadaire

Impression : Imprimerie de l'Avesnois
8, rue François Villon - 75015 PARIS

Copyright 2009

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Le journal "Les Annonces de la Seine" a été désigné comme publieur officiel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, par arrêtés de Messieurs les Préfets de Paris, du 16 décembre 2008 ; des Yvelines, du 18 décembre 2008 ; des Hauts-de-Seine, des 11 décembre 2008 ; de la Seine-Saint-Denis, du 30 décembre 2008 ; du Val-de-Marne, du 19 décembre 2008 ; de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de justice pour les départements de Paris, des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne ; et des Hauts-de-Seine.

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

- Tarifs hors taxes des publicités à la ligne

A) Légales :

Paris : 5,16 € Seine-Saint-Denis : 5,16 €

Yvelines : 4,99 € Hauts-de-Seine : 5,11 €

Val-de-Marne : 5,11 €

B) Avis divers : 9,25 €

C) Avis financiers : 10,15 €

D) Avis relatifs aux personnes :

Paris : 3,68 €

Hauts-de-Seine : 3,69 €

Seine-Saint-Denis : 3,68 €

Yvelines : 4,99 €

Val-de-Marne : 3,69 €

- Vente au numéro :

1,15 €

- Abonnement annuel :

15 € simple

35 € avec suppléments culturels

95 € avec suppléments judiciaires et culturels

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES

NORMES TYPOGRAPHIQUES

surfaces consacrées aux titres, sous-titres, fillets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points Didot, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points Didot soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Fillets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un fillet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le fillet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le fillet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des fillets maigres creux. Le blanc placé avant et après le fillet sera égal à une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points Didot. Dans l'éventualité où l'auteur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.

Vie du droit

Nicole Guedj



Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

Pour la création d'une Agence Nationale des Français de la Rue

par Nicole Guedj

Il n'y a parfois qu'un pas entre la situation des mal-logés et celle des sans-abri. Il est temps de penser à une politique publique globale et pérenne pour en finir avec cette situation devenue intolérable. Une chose est sûre c'est que l'on doit pouvoir, en menant une réflexion politique responsable, faire de la prévention et éviter que certaines personnes en grande difficulté ne tombent dans la rue ou dans l'exclusion. Nous avons peut-être des moyens de les rattraper et de les aider. Nous savons que les pouvoirs publics aujourd'hui ont réellement pris conscience de ce problème, ce qui n'était pas le cas il y a encore cinq ou six ans.

Il y a environ 100 000 sans-abri dans notre pays. C'est déjà une catégorie de Français, alors il faut maintenant trouver des solutions à leurs problèmes et pour cela, ce n'est pas l'apport d'une ration calorique en période d'hiver ou une place dans un centre d'hébergement ou même encore un logement qui va les régler définitivement et durablement. Il faut penser globalement que les personnes qui se trouvent dans la rue ont besoin d'un accompagnement social car bien souvent elles ont des droits qu'elles ignorent ou qu'elles ne peuvent pas faire appliquer ou respecter. Bien

souvent aussi, elles ont des problèmes médicaux, psychiatriques ou psychiques et ce n'est pas une solution unique qui va régler tout cela. C'est au contraire, un accompagnement sur tous ces terrains-là qui permettra une prise en charge optimale.

Que préconise-t-on ? Une porte d'entrée, un guichet unique pour toutes ces personnes qui sont à ce point désocialisées qu'elles ne sont plus réellement capables d'aller d'un service social à un autre, de passer d'une banlieue à une autre...

C'est infaisable ! C'est déjà très compliqué pour des gens qui sont bien dans leur peau et leur vie, qui ont un lien social idéal alors pour ceux qui ont tout perdu, c'est impossible ! Cette porte d'entrée, ce guichet unique que l'on pourrait imaginer dans ou à proximité des grands centres d'hébergement ou dans des services sociaux existants, aiderait à une forme d'information et d'orientation pour tous ces gens qui sont perdus et qu'il faut rattraper et aider. Sinon, il se passera ce que nous avons vu encore en 2008, quand sous nos yeux, plus de 360 d'entre eux sont morts dans la rue. C'est juste intolérable, ce n'est pas supportable, ce n'est pas admissible, ce n'est pas responsable et c'est déshonorant pour un pays comme le nôtre.

Il faut aller au-delà des discours et des conférences qui souvent ne réunissent que des initiés. C'est pour cela que j'ai voulu faire des Etats généraux et réunir tous ceux qui sont intéressés. C'est un sujet populaire qui intéresse et concerne tout le monde.

On peut tous y réfléchir. Je remercie tous ceux qui sont venus aujourd'hui : des lycéens, des étudiants, des professionnels, des associations...

Parce que vous êtes tous là, je veux vous dire qu'il y a peut-être un petit coup de pouce à donner, une mobilisation à mener ensemble pour que l'on passe à l'action et que l'on envisage la création de cette structure d'Agence Nationale des Français de la Rue qui viendrait répondre, dans les bonnes "dimensions", aux problèmes qui se posent à des gens dont aujourd'hui nous ne savons pas grand-chose parce que l'on confond les mal-logés, les sans-abri, les travailleurs pauvres...

On doit aussi penser qu'il faut apporter des réponses appropriées aux très jeunes que l'on retrouve dans la rue déscolarisés, aux personnes âgées qui sont en situation d'extrême pauvreté et aussi aux femmes avec des enfants, qui vivent aujourd'hui dans la rue. Il faut les identifier, les accompagner, les aider en créant des antennes à des échelles locales ou départementales, dans des centres d'hébergement. Ces solutions concrètes sont indispensables.

J'ajouterai que certes, il faut être très responsable mais je n'aime pas que l'on culpabilise et que surtout l'on ne le fasse qu'en période d'hiver.

Déjà arrive le dégel et j'imagine que c'est ce que les sans-abri redoutent le plus parce que très vite ils seront oubliés... Pour autant, ils vont continuer à mourir dans la rue et au moins autant en été qu'en hiver. Il ne faut pas culpabiliser de façon proportionnelle à la baisse des températures. Il faut être responsable.

N'oublions pas cependant qu'il ne s'agit pas seulement d'un mal français. Nos voisins européens connaissent les mêmes problèmes et j'imagine que nous pourrions échanger avec eux des bonnes pratiques, des statistiques, travailler sur des coopérations politiques. Par conséquent, je pense que nous pourrions aussi envisager, non pas une structure de terrain comme l'Agence Nationale des Français de la Rue, mais une structure d'étude qui serait une Agence européenne des sans-abri.

Enfin, ces derniers temps, nous avons assisté à des scandales financiers absolument indécents et nous avons vu que nous étions capables d'opérer des sauvetages très importants et très rapidement. C'est pourquoi je pense qu'aujourd'hui nous n'avons plus aucune excuse pour ne pas venir en aide aux sans-abri, à ces gens qui vivent dans une exclusion extrême et indigne et qui au péril de leur vie peuvent tomber dans la rue. Aidons-les ! Nous n'aurons pas d'excuse de ne pas le faire.

Retour sur 20 ans d'action sociale

par Xavier Emmanuelli*

La grande exclusion est un syndrome médico-psycho social qui ressemble à ce qui est décrit en psychiatrie comme l'état après des attentats ou des accidents collectifs : le Post Traumatic Syndrom Disease (PTSD). C'est en fait comme si la personnalité était tétanisée, que l'espace, le temps, le corps, les autres, tout cela disparaissait dans un non-lieu, un non-moment. Il y a des psychiatres spécialisés qui font sortir les gens de cette espèce de vortex lors de chocs traumatiques. On peut considérer que les grands exclus présentent un syndrome analogue, avec des micros traumatismes répétés tout au long de leur existence, qui les bloquent dans un éternel présent et dans lequel ils perdent les codes et notamment les codes du corps. Comme le disait Anne Joubert, quand personne ne vous regarde, petit à petit vous ne vous regardez plus. L'identité corporelle disparue, c'est à ce moment-là que tout peut arriver au point de vue sanitaire. Vous pouvez voir sur des photos, notamment

celles de Patrick Henry, ce qui peut arriver à un corps quand il n'y a plus de représentation. On a travaillé au même endroit avec Patrick Henry, qui a eu le réflexe, parce que c'est un médecin, de prendre ses cas clinique pour expliquer la perte de l'identité corporelle.

Mais le syndrome de la très grande exclusion est le syndrome final. Tout le monde n'en n'est heureusement pas là.

La rue est un endroit où échouent tout ceux qui n'ont pas eu de chance, d'opportunités dans le travail ou le logement. On voit des migrants car le monde entier s'est mis en marche et il n'est pas prêt de s'arrêter. Toutes les grandes capitales, Paris, Dakar, Moscou ou Budapest accueillent des gens qui viennent d'ailleurs. Ces gens recherchent l'éducation, le confort... Ils quittent des pays où ils ne trouvent plus ces ressources et viennent autour des grandes villes. C'est d'ailleurs le sort de toute l'humanité de vivre dans les villes. On voit également des femmes qui sombrent dans l'alcoolisme et la prostitution. C'est l'horreur ! On voit aussi des travailleurs pauvres. C'est un fait de société, et cela a toujours existé, mais maintenant ils sont dans la rue car il n'y a plus d'adéquation entre leur budget et leurs possibilités de se loger. Ils travaillent mais ont de minuscules revenus. On voit des femmes de ménage, des caissières de

REPERES

L'action de la Préfecture de police de Paris en faveur des personnes sans-abri

par Marc René Bayle⁽¹⁾

Photo © Préfecture de Police



L'on ne peut pas reprendre l'histoire des sans-abri à Paris sans prendre en compte l'intervention de la Préfecture de police. Maître Bouchet parlait des indigents. Et bien au 19^{ème} siècle, la Préfecture de police gérait déjà la maison de

Nanterre, qui était le dépôt de mendicité et qui est devenu au début du 20^{ème} siècle un établissement de la ville de Paris avec comme fonctions d'être à la fois un hôpital, un centre d'hébergement et un lieu de soins des personnes

handicapées. Cependant, l'événement fondateur dans l'histoire des centres d'hébergement d'urgence est la création en 1974 dans ce lieu, à l'initiative du Préfet de police de l'époque, du CHAPSA (Centre d'Hébergement pour les

Personnes Sans-Abri) suite à l'appel de l'Abbé Pierre. Comment cela se passe-t-il concrètement ? Il y a environ 250 personnes par jours qui sont amenées par des policiers de la BAPSA (Brigade d'Assistance aux Personnes Sans-Abri). Les agents de cette brigade proposent tous les jours et toutes les nuits à des SDF de venir volontairement dans ce centre d'hébergement où ils pourront dormir, se laver, prendre un petit-déjeuner et même rester pour se faire réorienter. Ces policiers accomplissent un véritable travail social. Ils travaillent en coordination avec le SAMU social de Paris, le SAMU des Hauts-de-Seine et la RATP. Cela représente environ 65 000 personnes SDF par an qui sont transportées à la Maison de

Nanterre. C'est vrai que ce lieu porte un héritage un peu difficile car l'on y emmenait également auparavant des détenus. Cependant, j'estime qu'actuellement ce centre d'hébergement peut dispenser toutes les prestations sanitaires, sociales et médicales nécessaires et que de notables améliorations ont été apportées. Pour conclure, je tiens à insister sur le caractère volontaire par lequel les SDF vont à Nanterre.

Note :
1 - Marc-René Bayle, directeur des transports et de la protection du public à la Préfecture de police de Paris, représentait le préfet de police de Paris, Michel Gaudin.

grandes surfaces, des laveurs de vitres, ils ont du boulot mais ce n'est pas suffisant donc ils rôdent dans des centres d'hébergement, chez des copains, etc. On voit enfin de plus en plus de jeunes adolescents en errance. La population des SDF est très disparate. Ils viennent de couches sociales différentes. J'aimerais cependant insister sur la différence entre les sans-abri et les sans domicile fixe disposant néanmoins de possibilités.

* Xavier Emmanuelli, ancien ministre, président fondateur du SAMU social

Le respect de la dignité, exigence fondamentale

par Paul Bouchet*

ATD a été fondé par un fils de la misère, sur un lieu de misère, en pleines Trente glorieuses. On n'avait alors rien trouvé de mieux que de regrouper 250 familles sur un sol de terre battue, une ancienne décharge grouillante de rats. Le mouvement est né.

ATD Quart Monde hérite d'un long passé. Son fondateur a repris une expression des premiers Etats généraux, ceux de 89, où précisément on a affirmé l'égalité avec la liberté et la fraternité. Or, qui réunit-on aux Etats généraux ? Trois ordres. C'était comme cela à l'époque : la noblesse, le clergé et le Tiers-Etat. Heureusement, il y en aura quand même certains pour rappeler à ces pauvres gens au grand cœur qu'il existait un quatrième ordre : l'ordre sacré des infortunés, qui représentait déjà à l'époque plusieurs millions de gens, des journalistes, ceux qui étaient sans feu ni dieu. Ces mêmes mots seront repris dans le Code pénal plus tard puisque l'on pourra poursuivre l'infraction d'être vagabond sans feu ni dieu, de même que l'infraction de faire la quête. Il y a d'ailleurs actuellement des maires qui veulent redécouvrir le délit de mendicité. L'histoire n'est pas inutile à rappeler et si le mouvement que j'ai l'honneur de représenter ici a repris ce nom d'ATD Quart Monde, c'est par fidélité au combat des oubliés du premier des premiers Etats généraux.

Je voudrais maintenant faire quelques observations précises sur un projet qui a le mérite d'être concret. Il est proposé de créer une Agence Nationale des Français de la Rue. Tel qu'il est proposé, ce projet appelle quelques remarques de ma part. La première porte sur le premier but préconisé : le recensement et l'identification de cette population hétérogène. Laissez-moi vous dire que les fichages, par les temps qui courent, ça peut être le meilleur mais

ça peut également être le pire, notamment lorsqu'il s'agit de populations fragiles, parmi lesquelles se trouvent des gens sans statut précis. Qu'en est-il des sans-papiers ? N'y en a-t-il pas dans la rue ? Cela les mènera-t-ils à l'expulsion ? N'oublions pas que c'est précisément l'objectif actuellement. S'il y a identification, j'attire l'attention sur les risques. Le respect de la vie privée, pour toutes les classes confondues dans les démocraties modernes, doit être une valeur suprême et spécialement pour les populations fragiles. La question de l'interconnexion des fiches est un problème essentiel des démocraties modernes.

Pour exemple, la CNIL vient encore de faire ces jours-ci des remarques sur un fichier qui pourtant était donné en exemple : le fichier de recueil d'identité des condamnés sous contrôle, en principe, de la magistrature. Lisez ce rapport ! On ne tient pas à jour le fichier, il y a des erreurs... Si cela concerne des gens comme vous et moi, il y a un droit de rectification mais pour les gens dans la rue, qu'en est-il ? Il faut souscrire à ce projet de recensement, nécessaire pour connaître les besoins et ainsi mieux y faire face, à la condition que soient encore renforcés les protections contre les fichages et les interconnexions de fiches, notamment vis-à-vis des étrangers.

Ma deuxième remarque porte sur l'amélioration des conditions matérielles de ceux qui sont dans la rue, pour qu'à terme, ils n'y restent pas. Bien sûr, nous dit-on, certains ont choisi de vivre dans la rue mais le romantisme plaît à ceux qui le lisent...

Il est vrai qu'il est nécessaire d'organiser l'hébergement d'urgence. Il y a des expériences intéressantes qui se mettent en place. Il y a de vraies compétences et beaucoup de progrès se font. Il n'en reste pas moins qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème quantitatif comme on le lit dans les journaux. On a des centaines de milliers de lits, certes, mais où sont ces lits ? Avec quelle promiscuité ? Avec son compagnon ? Avec son chien ? Ces questions sont essentielles. Les conditions matérielles doivent être humanisées et ce n'est pas la peine de disserter, comme on l'a fait ces jours-ci, sur la question de savoir s'il faut les emmener de force ou de gré. Le problème est plutôt de savoir où les emmène-t-on ? Est-ce dans un lieu humanisé ? Qu'est-ce que le respect de l'égalité de dignité ? J'ai une seule définition : l'égalité de dignité, c'est quand vous l'accepteriez pour vous-même ou pour vos enfants, quelque soient vos difficultés. Allez visiter un certain nombre de ces lits dont on nous parle tant, vous me direz si vous y coucheriez un seul soir. A cet égard, si l'agence tentait de responsabiliser la puissance publique dans ce qui est de son devoir premier, il est vrai que ce projet deviendrait vraiment intéressant.

Nicole GUEDJ, ancien ministre.
organisé en partenariat avec Radio France, Direct Matin et La Chaîne Parlementaire

Les Etats Généraux des S.D.F.

Une Agence Nationale des Français de la Rue ?



Le 26 janvier 2009
à Sciences Po de 17h00 à 19h30

Amphithéâtre Jacques Chapsal - 27 rue Saint Guillaume - 75007 Paris - Métro - Rue du Bac

Directeur par : Richard BESONNES, Directeur de Sciences Po
Modérateur : Serge MOUÏ, journaliste

En présence de :
- Michel GAUDIN, Préfet de Police de Paris, Président du Comité d'Administration du CASH de Nanterre
- Xavier EMMANUELLI, ancien ministre, Président fondateur du SAMU social
- Alain REINIER, Préfet Délégué Général pour la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées
- Patrick BRUYELLE, Délégué Général de la Fondation Abbé Pierre
- Patrick HENRY, chargé de mission pour la lutte contre l'exclusion à la RATP
- Paul BUCHET, ancien Président d'ATD Quart Monde
- Anne JOUBERT, auteur de l'ouvrage « En la zone à l'ENA »

www.agencenationaledesfrancaisdelarue.com

SciencesPo, Radio France, Direct Matin, LCP

Cela vaut pour les conditions matérielles mais également pour les conditions morales qui sont les plus importantes, celles précisément qui touchent à l'égalité de dignité autrement que par des prestations matérielles, logement, nourriture et autres.

Au fondement d'ATD Quart Monde, il y a l'idée de partenariat. Le partenariat, c'est cela les vrais Etats généraux. A l'époque, en 1789, les grands ancêtres avaient oublié de convoquer les plus pauvres. Il s'agit de savoir maintenant si l'esprit de partenariat sera essentiel à la constitution de cette agence ou si elle sera une bureaucratie de plus. J'ai quelques raisons de me méfier, avec les nombreuses casquettes que je porte, de ce qui est écrit sur le papier quand la lettre n'est pas fidèle à l'esprit. Quel sera l'esprit de cette agence ? Ce qui me rassure, c'est d'entendre vos propos Nicole Guedj, quand vous exprimez non seulement la référence au respect de l'égalité de dignité mais quand vous précisez également qu'un des buts de l'agence s'inscrit dans le respect et l'application de toute la série des droits, notamment les droits premiers dont sont privés les plus démunis. Ces droits qui, à travers beaucoup de batailles doctrinales, se sont révélés être les plus fondamentaux.

Je crois qu'il faut étudier ce projet. Il ne faut pas repousser son examen, au contraire. Mais la vigilance n'est pas un mot creux pour moi. Si d'aventure, ce projet devait mener à une bureaucratie qui serait un défi de plus aux justes solutions du combat contre la pauvreté, alors le mouvement que j'ai l'honneur de représenter s'éloignerait de vous et serait obligé de dénoncer une illusion, car une illusion ne doit pas prendre la place d'une espérance.

* Paul Bouchet, ancien président d'ATD Quart Monde

Pour une réelle coordination des services de l'Etat

par Patrick Doutreligne*

Je vous remercie de votre invitation. Je vous avais avoué très honnêtement penser que le terme d'"agence" n'était pas une bonne idée et que "Français de la rue" ne pouvait pas être un titre acceptable pour des associations comme les nôtres. Ce qui est indispensable, à mon avis, c'est une coordination avec une implication de l'Etat beaucoup plus forte, pour tous les services qui devraient être rendus aux sans-abri.

Je suis sceptique par rapport à cette agence car l'institutionnalisation et la bureaucratisation nous guettent depuis plus de deux siècles et nous posent beaucoup de problèmes.

Xavier Emmanuelli a parlé de la grande exclusion, des gens qui ont des problèmes médicaux et psychiatriques. Ce que je voudrais dire c'est qu'à côté de cela, il y a des dizaines de milliers de personnes qui ne souffrent pas - ou pas encore - de ces maux-là mais qui sont les victimes d'une forme de société qui évolue en les laissant de côté, à la manière d'une centrifugeuse qui n'arrête pas de tourner mais de laquelle se décrochent les plus faibles. Les plus faibles sont les enfants, les personnes âgées, les personnes seules ou qui ont des problèmes psychologiques.

C'est de façon générale, les gens qui ont été assommés à un moment donné de leur existence, par les problématiques de la vie. Nous avons mené des études pour tenter de comprendre quelles pouvaient être les circonstances qui menaient à la rue, en partant des différentes impressions des personnes concernées. Il y en a une sur quatre qui a été expulsée de son logement. Pour elles, cela ne relève donc pas seulement d'un problème psychologique mais bien de problèmes d'ordre sociologique et politique. Dans un pays où l'on ne travaille pas sur la prévention des expulsions et où l'on fait plus attention aux meubles qu'aux gens, on ne marche pas bien. Lorsqu'un huissier expulse une famille, il a l'interdiction de mettre les meubles sur le trottoir, il doit les protéger pendant un minimum de deux mois et les mettre à l'abri. Les papiers doivent également être protégés pendant deux ans. Ce que l'on est capable de faire pour des meubles, on n'est pas capable de le faire pour des gens puisque il n'y a aucun texte de loi qui interdit de laisser quelqu'un sur le trottoir après une expulsion. Je le répète, un pays qui fait plus attention à ses meubles qu'à ses habitants ne va pas bien.

Il faut une analyse politique de la problématique

des sans-abri. Il y a bien sûr tous les gens qui ont des souffrances et des problèmes psychiatriques propices à la marginalisation mais il y a également tous ceux qui risquent de basculer et dont l'on sait qu'ils vont terminer dans la rue. Comment explique-t-on que parmi cette population, une personne sur trois ait été à l'aide sociale à l'enfance quand elle était jeune ? Cela veut dire que cette personne a connu l'aide sociale jusqu'à ses 18 ans, soit dans un établissement soit dans une famille nourricière. On a donc investi, on s'en est occupée et pourtant cette personne bascule dans la rue à 19 ou 20 ans.

Comment explique-t-on que des gens sortent tous les mois de prison sans qu'on ait pensé à leur resocialisation et à des possibilités de logement ? Inévitablement, ils se retrouvent à la rue. Comment peut-on imaginer que les hôpitaux psychiatriques, que l'on a fermés il y a 20 ans, n'ont pas été chargés - ou peu - de suivre les gens qu'ils libéraient ? Ces gens se sont retrouvés à la rue car ils n'avaient pas été préparés et suivis. Le paroxysme de la bêtise, c'est qu'actuellement on est en train de rouvrir ces hôpitaux psychiatriques pour en faire des centres d'hébergement d'urgence. Il n'y a plus de psychiatre, on a juste gardé les lits... L'analyse ne peut pas seulement être compassionnelle, médicale ou juridique, elle doit également être humaine et je l'ai compris dans votre projet, elle doit être aussi sociologique et politique. Elle doit surtout nécessiter des engagements pour tarir la source. Il ne sert à rien de s'occuper des gens qui sont dans la rue en pensant qu'on va endiguer ce fléau.

Le problème des gens de la rue est un problème de flux et le fait d'être à la rue vous condamne malheureusement à y rester car la rue c'est comme un toboggan, c'est très facile d'y glisser, ça va très vite. En quelques mois, on peut passer d'une vie stable et familiale avec un boulot, à l'enfer de la rue. C'est ensuite très difficile de remonter. D'ailleurs, on n'arrive pas à remonter le toboggan par le toboggan mais plutôt marche par marche, avec un soutien. C'est cela la problématique des sans-logis.

Il y a ceux qui souffrent, il faut les aider. Ceux qui ont des difficultés matérielles ou affectives, il faut les accompagner et les protéger et surtout faire en sorte qu'ils ne rebasculent pas. Il ne suffit pas simplement de les protéger tels des papillons qu'on attrape et qu'on enferme. Il faut les réapproverser, leur redonner le goût de vivre en société.

On a tous une fois remarqué un clochard dans le métro. Je me précipite à chaque fois car je vois tout le monde agglutiné à l'avant de la rame, je vais à l'arrière car il n'y a personne et je comprends pourquoi il n'y a personne : il y a un SDF qui est là, qui sent mauvais. Son odeur est

une forme de distance qu'il met avec le monde. Lui n'en a rien à faire de son corps. Mais il faut des gens admirables, et il y en a, qui dépassent cette odeur pour les regarder et les aider. Les voir comme des personnes et non plus les réduire à leur condition de SDF. C'est un travail de fond, de longue haleine, mais pour se faire, les travailleurs sociaux ne doivent pas être eux-mêmes dans la précarité car il est impossible d'aider si l'on galère déjà soi-même. C'est ce qui se passe actuellement pour cette catégorie de travailleurs.

On a donc besoin d'une vraie coordination. Je ne suis pas convaincu que l'agence le permette mais je ne suis pas à 100 % opposé non plus. Ce qui est nécessaire aujourd'hui est une réelle coordination des services de l'Etat jusqu'au préfet, avec également une vraie responsabilité des collectivités locales, c'est leur terrain, leurs trottoirs, leur territoire... Il y a aussi les associations qu'il faut aider, soutenir et auxquelles on doit donner les moyens de l'action.

Finalement, le plus important c'est ces personnes qu'on doit aider. C'est en soutenant leur regard et leurs paroles, fussent-elles difficiles à décoder, qu'on leur redonnera ce lien social, ce lien très fragile de la relation humaine, qui leur permettra petit à petit de réintégrer une société qui les accueille et non pas une société qui les exclut.

* Patrick Doutreligne, délégué général de la Fondation Abbé Pierre

Présentation du Chantier national prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées

par Alain Régnier*

Je suis en charge de la coordination des politiques de l'Etat en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées. La création de ce poste résulte d'une des 45 propositions émises par Etienne Pinte, dans le rapport qu'il a rendu au Premier ministre, il y a déjà un an. Ce rapport préconise notamment que l'Etat se dote d'un haut fonctionnaire placé auprès du Premier ministre, pour assurer une coordination au sein de l'Etat même, afin de montrer l'exemple et d'engager un processus



CONFÉRENCE

La vie à l'ombre de Paris : Montreuil sous Louis XIV

10 avril 2009 - Mairie du XX^{ème} - Paris

Organisateur : <http://ahav.free.fr> 2009-279

13^{ÈME} SÉMINAIRE FRANCO-ALLEMAND

La compétition des formes de société en Europe Quelles sont, entre la France et l'Allemagne, les plus attractives ?

24 et 25 avril 2009 - Francfort

Organisateur : 01 47 66 30 07
www.avocats-conseils.org 2009-280

COLLOQUE FISCAL

L'influence du droit communautaire sur le droit interne : les impôts directs

12 mai 2009

Conseil National des Barreaux - Paris

Organisateur : 01 47 66 30 07
www.avocats-conseils.org 2009-281

CYCLE LES GRANDES AFFAIRES CRIMINELLES DE L'HISTOIRE DE LA JUSTICE - ONZIÈME CONFÉRENCE

L'affaire Vacher, éventreur de bergers au XIX^{ème} siècle dans la région de Bourg-en-Bresse

14 mai 2009 Grand'Chambre de la Cour
de cassation - Paris

Organisateur : www.courdecassation.fr 2009-282

5^{ÈMES} ETATS GÉNÉRAUX DU DROIT DE LA FAMILLE

L'enfant et le droit : 20^{ème} anniversaire de la Convention de New York

14 et 15 mai 2009 Centre de congrès
de l'hôtel New York - Disneyland Resort Paris

Organisateur : 01 53 30 85 65 - www.cnb.avocat.fr
2009-283

d'action avec l'ensemble des partenaires. La création de ce poste résulte également de la question de la gouvernance des politiques en matière de lutte contre l'exclusion. Nous sommes face à un panorama très morcelé, composé de beaucoup d'intervenants, essentiellement des associations sous le joug de la loi de 1901, qui interviennent par délégation de l'Etat, qui opèrent sur le terrain un travail de repérage et qui tentent d'apporter des solutions. La question de la rue ne doit pas être dissociée de la problématique de la prévention et de celle de l'accès au logement. On ne peut pas traiter correctement le segment le plus difficile, le plus douloureux, celui que rencontre beaucoup de nos concitoyens qui se trouvent dans des situations de grande précarité, sans trouver des réponses de prévention en amont et sans avoir la capacité de proposer de vraies solutions de logement viables et durables. Dans le cadre de notre mission s'inscrit également l'accès au logement et la supervision au niveau national de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 : la loi DALO.

Dans les objectifs que vous assignez à cette agence, Madame Guedj, figure la question de la transversalité. Ainsi, la plateforme que vous nous proposez de réunir s'inscrit-elle dans un cadre juridique identifié ou est-ce une simple mise en réseau de l'ensemble des acteurs ?

J'ai fait désigner au niveau départemental, avec l'accord du Premier ministre, par chaque préfet de département un correspondant départemental qui a une feuille de route et qui sera reçu par moi-même tous les deux mois à Paris. Ces correspondants devront rendre des comptes sur la mise en œuvre du chantier national prioritaire.

Pour terminer sur l'action concrète menée par l'Etat actuellement, notons notamment la mise en œuvre du plan de relance décidé par le Président de la République à Douai, en décembre dernier, plan pour lequel j'ai été chargé de la responsabilité opérationnelle quant à la partie de l'hébergement. A cette partie ont été dévolus 160 millions d'euros dont 80 millions destinés à la rénovation des centres d'hébergement d'urgence, en plus des 30 millions qui étaient déjà inscrits dans la loi de finance. Ce qui fait près de 110 millions d'euros pour répondre aux 400 projets de rénovation de ces centres, ce qui représente en réalité un tiers du parc des centres d'hébergement et d'insertion. Je conduis ce travail en partenariat étroit avec les associations qui vont participer à la mise en place d'un cahier des charges. Il y a déjà eu dans ce pays, il y a un an et demi, des Etats généraux sur la question de la prise en charge des sans-abri.

Cette conférence de consensus avait permis de produire un document que je suis aussi

en charge de mettre en œuvre sur la base des 45 propositions du député Pinte. Cette feuille de route retenue par le gouvernement consacre le principe de transversalité, qui insiste sur la nécessité pour l'Etat de mieux assurer cette question, au-delà des modalités pratiques pour lesquelles vous proposez aujourd'hui une agence.

En tant que haut fonctionnaire, vous me permettez Madame, d'apporter un avis plus personnel. Je crois que ce pays souffre des démembrements successifs de l'Etat et de la création répétée d'agences diverses et variées au cours des 40 dernières années. Il faut donc bien réfléchir avant de créer un segment supplémentaire de techno-structure, sur l'utilité qu'il y a à le mettre en place, notamment par rapport à un Etat de plus en plus décentralisé comme le nôtre. On voit d'ailleurs souvent, avec des agences très centralisées, les difficultés concrètes à obtenir des modes opérationnels rapides. Cependant, il ne faut rien exclure et tout débat sur le sujet m'intéresse. Il faut continuer à travailler et à réfléchir sur de meilleures modalités pour que la prise en charge des sans-abri ne se fasse non pas seulement sur la base du segment de la rue mais également sur la base de la réalité en amont.

J'ajoute à ce sujet que dans le cadre du plan de relance du gouvernement et sur la base des propositions d'Etienne Pinte - que j'ai beaucoup soutenues -, j'ai proposé le développement de l'intermédiation locative dans le parc privé. Nous voulons obtenir 5 000 logements du parc privé pour loger des familles modestes et ainsi permettre de sortir des gens des dispositifs d'urgence. Nous avons fait une enquête au mois de juin et nous avons découvert que plus de 30 % des gens ne sont plus à leur place dans des structures financées par l'Etat parce qu'elles ont besoin d'accéder à un logement.

* Alain Régnier, préfet délégué général pour la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées